

héréditaires. Ceux qui nient l'hérédité des caractères morphologiques acquis, vis-à-vis de ce fait d'hérédité d'un caractère psychique acquis, resteront sceptiques. Ils objecteront, par exemple, que de nos jours l'enfant ne semble pas apprendre plus vite à lire et à écrire que du temps de nos aïeux. Qu'aurait pensé de cela Remy de Gourmont, qui a écrit des pages qu'on n'a pas oubliées sur la constance intellectuelle chez l'Homme ?

§

Les expériences de Pavlov soulèveront sans doute autant de polémiques que celles de Guyer et Smith, dont j'ai déjà parlé ici. On traite des Lapines pleines par un sérum anti-cristallin, préparé en injectant à des Poules une émulsion de cristallins de Lapin broyés dans l'eau salée, et on provoque ainsi chez les petits des malformations de l'œil. D'après Guyer et Smith, le caractère acquis s'est montré héréditaire, et même le nombre des petits à yeux anormaux allait en croissant de génération en génération. Cuénot a été d'abord assez impressionné par ces expériences, mais n'ayant pas réussi à les répéter, même en employant une substance plus active, la naphtaline, ses doutes ont réapparu. Il se demande si les rares Lapines qui ont donné à Guyer des résultats positifs n'étaient pas syphilitiques. Le professeur Mercier, de son côté, a obtenu, par l'action des vapeurs de naphtaline sur des pupes, chez une Mouche, des anomalies transmissibles à la première génération et non à la seconde, comme s'il y avait dans les cellules germinales un mécanisme régulateur tendant à effacer les modifications acquises. Certes, de tels mécanismes existent dans toutes les cellules et expliquent le retour fréquent au type primitif après variation. Mais il peut arriver que ces mécanismes ne jouent pas. En tout cas, un biologiste aurait tort de nier le bien fondé d'une expérience qu'il n'a pas réussi à vérifier, car le déterminisme des phénomènes biologiques est complexe, et il est souvent difficile de se replacer exactement dans les mêmes conditions.

GEORGES BOHN.

FOLKLORE

La naissance d'une chanson populaire. — M. Paul Olivier a bien raison de dire, dans l'article qu'il a publié sous ce

titre (*Mercur de France* du 15 août 1924) que tous les folkloristes sont à la chasse de la chanson populaire naissante, saisie au moment même de sa formation. L'excellent folkloriste bourguignon F. Fertiault s'est amusé jadis à suivre à la piste les aventures d'une jolie chanson qu'on peut trouver dans tous les recueils de « Chants et Chansons populaires » parus de 1852 à 1867 (Champfleury, Weckerlin, etc.) puis en 1889 (Catulle Mendès) et qui se retrouve même dans un roman de Jules Mary, *La Faute du docteur Madelor*, comme « typiquement bourguignonne ». Elle commence ainsi :

Eho ! ého ! ého !
 Les agneaux vont aux plaines ;
 Eho ! ého ! ého !
 Et les loups sont aux bos.

Fertiault en a retrouvé des versions françaises dans le Dauphiné et les Ardennes et une transcription patoise savante à Mâcon. Tous les folkloristes s'y étaient laissé prendre, jusqu'au jour où Fertiault avoua qu'il avait lui-même composé cette chanson en 1840. (Voir de préférence la 2^e édit., augmentée, de son *Histoire d'un chant populaire bourguignon*, Paris, Bouillon, 1900, in-4^o.)

Après avoir lu l'article de M. Paul Olivier, j'avais eu l'impression que je connaissais sa chanson ; j'ai donc consulté un certain nombre de recueils aux sections, souvent touffues, qui comprennent les thèmes dits du *Retour du Soldat* et du *Retour du Marin*. Là était l'erreur. C'est en fait une chanson isolée, qui a pour titre *Simon le Revenant*, et dont le caractère la met en effet complètement hors de la série du *Retour*, non seulement parce qu'elle est dialoguée (ce qui se présente parfois aussi dans les chansons du *Retour*), mais surtout à cause de sa tendance ironique, sinon même antireligieuse.

Le texte le plus ancien connu est celui qu'a publié Achille Millien dans le tome II, p. 301-303 de ses *Chants et Chansons populaires du Nivernais* (Paris, Leroux, 1906) ; il l'avait recueilli, il y a bien longtemps, de M^{me} veuve Rolland, qui l'avait entendu à Saint-Aubin en 1815. La forme *Angleterre* au lieu de *Belgique* ou *Allemagne* est donc bien la forme ancienne. Peut-être s'agissait-il d'un prisonnier sur les pontons anglais.

Millien a classé cette chanson sous le titre de *Simon le Reve-*

nant dans la section des « chansons plaisantes et facétieuses », indication précieuse et qui convient aussi aux versions que divers correspondants ont communiquées à M. Olivier et qu'il a analysées dans le *Mercur*e du 15 octobre.

Elle met en scène un gas rigolard et libre-penseur, libéré des superstitions campagnardes, et qui se moque des anxiétés et des patenôtres de sa famille restée rustre, et de la croyance aux revenants qui fait hurler sa mère. C'est aussi une parodie des chansons sentimentales du *Retour du Marin*, du *Fiancé*, du *Soldat*, du *Châtelain*, tellement en vogue jadis dans nos campagnes.

A la version française de Saint-Aubin, Millien ajoute une version patoise, dont il ne donne que le premier couplet, qui coïncide exactement avec celle qu'a communiquée au *Mercur*e M. J. Lechevrel, d'après un recueil s. l. n. d. de chansons du Morvan. Cette version présente des caractères archaïques ; mais elle n'est pas une traduction littérale des versions françaises connues ; et je doute davantage encore que les versions françaises soient la traduction d'une version patoise quelconque.

Les documents nouveaux publiés par M. Olivier déplacent le problème d'origine, mais ne le suppriment pas. Si, en effet, par application de la méthode cartographique dont j'ai signalé les avantages dans mon petit *Folklore* (Stock), nous piquons sur une carte de France les localisations, avec leur date d'émergence, des diverses versions de *Simon le Revenant*, nous constatons l'existence de trois aires seulement de dispersion :

1° Haute-Mayenne (version Olivier non localisée) ; Ernée (v. de la « Lectrice ») ; Fougères (v. Buchard) et Saint-Paul-de-l'Orne (v. Lechevrel) ;

2° Saint-Nicolas d'Aliermont (Seine-Inf., v. Dupuis) ;

3° Morvan (v. Lechevrel et Millien, non localisées) ; Nivernais (Saint-Aubin, v. Millien) et Bourbonnais (La Palisse, v. Auger).

Les distances entre ces trois aires sont trop considérables pour faire supposer une diffusion populaire au sens large. Je crois volontiers avec M. Lucien Dupuis que les disséminateurs ont été des soldats, et j'ajouterai, plus anciennement des compagnons du tour de France. Car la date 1815 donnée par Millien est un élément plus certain d'appréciation que la comparaison seule des textes.

Mais je ne vois pas pourquoi on assignerait à *Simon le Reve-*

nant une origine normande, comme le fait M. Dupuis, non seulement parce que jusqu'ici la version de la Seine-Inférieure reste isolée, mais surtout parce qu'elle a été recueillie dans un village industriel, où tout le monde travaille depuis longtemps dans l'horlogerie. Elle n'était là qu'une chanson d'atelier, donc certainement importée, comme elle est devenue ailleurs, ou plus tard, une chanson de chambrée. Il ne reste donc à considérer comme lieux possibles d'origine que le Maine et la région Morvan-Nivernais-Bourbonnais.

En comparant les textes Millien et Olivier, on constate dans le second des interpolations, sous forme de jurons locaux (fils de garce) et de termes modernes (comme : extrait mortuaire), des remaniements (la strophe cinq d'Olivier est formée par compression des strophes cinq et six de Millien) ; des suppressions (partie de la strophe ironique où le prétendu revenant se moque du *De profundis* qu'on lui chante) ; des adjonctions (toute la dernière strophe d'Olivier). Ces modifications ne sont en somme pas considérables, si l'on considère à la fois la distance qui sépare la Haute-Mayenne du Nivernais et la durée, plus d'un siècle, qui sépare les deux notations. Plus important semble être le redoublement avec inversion du troisième vers ; il est dû sans doute à l'adaptation de la poésie à un thème mélodique qui ne lui correspondait pas primitivement, pour obtenir un vers de plus. Et ceci a été fait par un moyen spécifiquement populaire, utilisé normalement dans tous les poèmes et chants primitifs.

La comparaison des mélodies ne donne pas grand'chose dans le cas présent : en ralentissant le rythme, on peut facilement donner un aspect de mélodie à une chanson qui d'abord était narquoise et sautillante.

De ce que la version Millien date de 1815, il ne suit pas que la chanson ait été composée dans le village de Saint-Aubin. Mais de ce qu'on en a trouvé une version en patois, il suit au moins qu'elle a pris racine très tôt dans le pays, cette version étant rurale, mais non pas savante. Ici interviendrait sans doute un facteur économique, celui des migrations des ouvriers agricoles, qui expliquerait aussi les variations constatées dans la Mayenne.

Y a-t-il eu à certains moments des déplacements réguliers d'ouvriers de cette catégorie de Mayenne en Nivernais, ou au

contraire du Nivernais (Morvan) vers la Mayenne ? Je pose cette question aux chercheurs locaux.

De toutes manières, la chanson a plus de cent ans d'existence. Était-elle connue ailleurs que dans les trois régions indiquées, je l'ignore et, avec M. Paul Olivier, je fais appel à la collaboration des lecteurs du *Mercur*.

Pour éviter à autrui des recherches inutiles, je signale qu'elle n'existe pas dans les recueils d'Orain (Haute-Bretagne), Luzel (Basse-Bretagne), Cormeau (Mauges), Pineau (Poitou), Trébucq (Vendée, etc.), Lambert (Languedoc), Delzangles (Auvergne), Arbaud (Provence), Tiersot (Alpes), Servettaz (Savoie), Meyrac (Ardennes), ni dans le recueil de chansons du Jura que vient de m'envoyer M. le chanoine GrosPierre. J'ai cessé la poursuite. Il serait pourtant intéressant de savoir si cette chanson de *Simon le Revenant* ou de *A mon secours mes enfants* n'existe en France que dans la Mayenne et une petite région du Centre. On se heurte là à un exemple de rareté vraiment remarquable ; de sorte que l'article de M. Paul Olivier et sa note complémentaire, tout en changeant de sens, conservent cependant la valeur d'une révélation inattendue.

Le nom du héros, Simon, pourrait mettre sur la voie : il existe en effet dans le cycle du *Retour* une chanson qui d'ordinaire se classe aussi parmi les chansons de *Bergères* ; le frère revient au bout de sept ans et demande à sa mère où est sa sœur ; elle est sur la montagne, qui garde les moutons ; le garçon dit que là-bas, sa vertu n'est pas en sûreté, et parie de la séduire ; la mère accepte le pari. La bergère ne reconnaît pas son frère, qui lui fait la cour et lui offre cent écus d'or, une bague, etc. ; la bergère déclare : « Gardera mes moutons qui voudra ; avec mon amant (ou : mon berger) je m'en va. » Le frère se fait reconnaître, se moque de la fille et dit qu'il « fera une chansonnette

Que tous les bergers chanteront
En l'honneur du frère Simon. »

Tiersot et Servettaz dans les Alpes françaises, Nigra en Piémont, ont recueilli une quinzaine de versions de cette chanson, dans lesquelles le frère s'appelle toujours Simon, peut-être simplement parce que cette rime avec moutons, vallons, maison, tous les verbes en *ons* et en *ont*, etc., est très commode. Aussi ne

voudrais-je pas construire une théorie d'emprunt rien que sur cette identité de pré-noms.

A. VAN GENNEP.

DÉMOGRAPHIE

Le recrutement de la main-d'œuvre étrangère.— Faut de main-d'œuvre nationale, nous sommes de plus en plus obligés d'avoir recours aux auxiliaires étrangers qui viennent peupler nos mines, nos usines et nos campagnes.

Le problème du recrutement de la main-d'œuvre étrangère n'est que l'une des faces de notre dépeuplement, et en particulier de la désertion des campagnes. Il faut donc — nous ne nous lasserons pas de le répéter — que nous ayons une politique d'immigration doublée d'une politique d'assimilation, que les étrangers appelés à s'établir sur notre sol soient triés parmi les éléments sains au physique et au moral, les éléments *essentiellement assimilables*. Il faut, d'autre part, que nous envisagions les différents côtés de la repopulation de certains départements, que nous pratiquions une politique active du retour à la terre, pour employer le mot cru de colonisation.

Nous connaissons aujourd'hui les contingents d'ouvriers étrangers qui sont entrés en France l'an passé. Leur nombre formidable : 262.871, illustre et la pénurie des bras français et l'urgence de cette politique que nous prêchons depuis plus de deux ans, sans qu'elle ait eu jusqu'à ce jour des résultats bien tangibles, car nous ne considérons pas comme un résultat la taxation des étrangers de passage à Paris.

Ce n'est pas ce problème-là qui nous intéresse : c'est la solution du problème du dépeuplement de notre pays par l'incorporation d'éléments étrangers. Malheureusement, la grande presse confond l'un et l'autre et, lorsqu'elle parle des étrangers, ne fait allusion qu'aux millionnaires et aux oisifs qui peuplent nos palais, nos cabarets et nos dancings, ou alors aux exploits de quelques indésirables : Bicots ou Transalpins. Elle est, semble-t-il, incapable d'envisager le *problème des étrangers*, sous son véritable jour, son jour angoissant : laisserons-nous se constituer sur notre sol de fortes et dangereuses colonies d'étrangers, comme il en existe dans nos départements-frontière, notamment dans le